

APPEL À CANDIDATURES

Titre du poste : Conseiller juridique des organes directeurs
Unité : Bureau du directeur général
Type de contrat : Contrat d'engagement individuel
Montant total du contrat : environ 400 euros par jour, selon l'expérience.
Durée : Jusqu'à 20 jours ouvrables du 01/09/2024 au 31/12/2025
Date de clôture : 21-JUL-2024 (11:59 PM CET Time)

Description générale du rôle

Le rôle du conseiller juridique auprès des organes directeurs de l'ICCROM est de fournir un service juridique aux organes directeurs et à leurs comités subsidiaires en donnant, lorsqu'il est sollicité, des avis juridiques, des études et des conseils sur l'interprétation des textes fondamentaux et sur l'interprétation et la rédaction de règles de droit international public, notamment pour les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale et les amendements aux statuts.

Principaux résultats attendus et tâches à accomplir

Le conseiller juridique des organes directeurs de l'ICCROM travaillera sous la direction et la supervision générales du président du Conseil. Le travail s'effectue en ligne, et quelques missions sont nécessaires au siège de l'ICCROM à Rome, Italie. Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, le conseiller juridique des organes directeurs sera chargé des tâches suivantes :

1. Fournir des avis et des conseils juridiques aux organes directeurs de l'ICCROM et à leur comité subsidiaire sur toutes les questions juridiques, y compris les questions juridiques constitutionnelles, procédurales et techniques.
2. Fournir une assistance en personne pour les questions juridiques procédurales et techniques lors des réunions officielles des organes directeurs de l'ICCROM, en particulier la réunion du Conseil et l'Assemblée générale.
3. Préparer des projets, des rapports et des avis juridiques écrits selon les besoins.
4. Effectuer des recherches, des études et des analyses comparatives à la demande des organes directeurs et de leurs comités subsidiaires.
5. Effectuer d'autres tâches en fonction de la formation et de l'expérience du consultant et des besoins de l'organisation.

Qualifications requises :

1. Formation

- a. Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) en droit international.

2. Expérience professionnelle

- a. Au moins 5 ans d'expérience juridique professionnelle pertinente, notamment en matière d'analyse juridique, de recherche et de rédaction, au sein d'une organisation intergouvernementale, dont de préférence 2 ans au niveau international.
- b. Expérience avérée de la fourniture de conseils juridiques et de la rédaction d'avis juridiques dans le domaine du droit international public, en particulier en ce qui concerne le droit des organisations internationales et/ou les règles de procédure des

organismes internationaux.

3. Compétences et connaissances

- a. Familiarité avec le travail et le fonctionnement général du système des Nations unies et connaissance du cadre réglementaire du système commun des Nations unies.
- b. Expérience confirmée en matière de conseil aux hauts fonctionnaires sur des questions juridiques au sein d'une organisation intergouvernementale.

4. Langues

- a. Expérience confirmée de la rédaction juridique en anglais et en français. La connaissance de toute autre langue est un atout supplémentaire.

Processus de sélection et de recrutement

Envoyer sa candidature complète en anglais au plus tard le 21-JUL-2024 à : Ressources humaines ICCROM : human.resources@iccrom.org

Veillez indiquer le titre du poste (Conseiller juridique auprès des organes directeurs) dans l'objet, et inclure les documents suivants au format PDF :

- Lettre de motivation
- CV actualisé en anglais

Les candidatures ne comportant pas l'un des éléments ci-dessus ne seront pas prises en considération. Aucune modification ne peut être apportée à la candidature soumise. Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité.

Veillez noter que seuls les candidats sélectionnés seront contactés dans les deux semaines suivant la date limite, et que les candidats en phase finale de sélection feront l'objet d'une vérification des références sur la base des informations fournies.

L'évaluation des candidats est basée sur les critères de l'avis de vacance de poste et peut comprendre des tests et/ou des évaluations, ainsi qu'un entretien basé sur les compétences.

L'ICCROM rappelle que le critère prépondérant dans la nomination des membres du personnel est la nécessité de garantir les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence technique et d'intégrité. L'ICCROM applique une [politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement](#). L'ICCROM s'engage à atteindre et à maintenir une répartition géographique équitable et diversifiée ainsi que la parité entre les sexes parmi les membres de son personnel dans toutes les catégories et à tous les niveaux. En outre, l'ICCROM s'engage à assurer la diversité de son personnel en termes de sexe, de nationalité et de culture.